



Réf.
FPSST 07

FORMATION

Prévention des risques psychosociaux (RPS) en entreprise

Durée
2 jours
(14 heures)

Sous l'effet des mutations du monde du travail telles que la complexité grandissante des tâches, la réduction des temps de repos, l'individualisation du travail ou encore les exigences accrues de la clientèle, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable.

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

INTRA

Dans l'entreprise

Prix HT :

Sur devis



Publics concernés :

- Tout acteur de la prévention, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail en entreprise (Chef d'entreprise, chefs de service, personnel d'encadrement, référent en santé et sécurité au travail, représentants du personnel, DRH, RRH...)



Objectifs de la formation :

- Appréhender les enjeux en matière de santé physique et mentale.
- Définir la notion de « risques psychosociaux » (RPS).
- Identifier des facteurs d'émergence de RPS.
- Repérer des personnes en situation de difficulté / de détresse.
- Appréhender les impacts des RPS sur l'individu et le collectif.
- Définir les acteurs internes et externes en prévention des RPS.



Compétences développées :

- Identifier des symptômes d'une personne en situation de stress.
- Utiliser des outils d'évaluation de RPS.
- Réagir face à une situation de matérialisation d'un RPS.



Organisation de la formation :

- Présentiel.
- Uniquement en intra-entreprise dans l'entreprise.
- Dates à préciser par l'employeur.
- Session : Maximum 8 stagiaires.



Pré-requis :

- Aucun.



Qualifications de l'intervenant : Eric CALPHY

- IPRP enregistré à la DREETS Alsace.
- Formateur technique certifié TÜVRheinland France.
- Formateur agréé pour les formations CSE en SSCT (Agrément préfectoral).
- Plus de 30 ans d'expérience de terrain en santé et sécurité au travail.
Ancien chargé de sécurité dans différentes entreprises du secteur privé (Sidérurgie, Télésurveillance, Grande Distribution, Briqueteries & Tuileries).



Pédagogie :

- Recueil des attentes, des besoins et des contraintes et évaluation diagnostique des stagiaires.
- Retours d'expériences, échanges et témoignages.
- Alternance théorie et exercices pratiques.
- Exposé, vidéos, exercices, travaux en groupe.



Conditions de validité :

- Etre présent.
- Participer aux exercices pratiques.
- Une évaluation pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité de fin de formation.



Programme :

Jour 1

- **Questionnaire de positionnement avant la formation.**
- **Enjeux de la santé et sécurité au travail.**
 - Conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (Humaines, sociales, financières, juridiques).
- **Enjeux juridiques.**
 - Droit : plusieurs fonctions en matière de RPS.
 - Définitions « harcèlement moral », « harcèlement sexuel ».
- **Prévention des risques psychosociaux (RPS).**
 - Violences internes, violences externes, stress au travail.
 - Conséquences des violences.
 - Sources des RPS.
 - Définition du stress.
 - Détection des facteurs de stress (Méthodes).
 - Evaluation des RPS (Méthodes Karasek et Siegrist, rapport Gollac...).
 - Niveaux de prévention (Primaire, secondaire et tertiaire).
- **Repérage d'un salarié en situation de difficulté / de détresse.**
 - Mécanisme physiologique du stress.
 - Symptômes physiques, émotionnels, intellectuels et comportementaux.
 - Burn out, bore out, brown out.

ECS 67 EI – N° SIRET : 538 606 542 000 24 – Code APE : 7490 B

Organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 05636 67. Cet agrément ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certification Qualiopi pour les actions de formation.



- **Impacts des RPS.**
 - *Conséquences individuelles et collectives.*

Jour 2

- **Acteurs internes et externes en prévention des RPS.**
 - *Acteurs internes : chef d'entreprise, DRH, Personnel d'encadrement (Managers), CSE, CSSCT, Responsable Santé & Sécurité, SST.*
 - *Acteurs externes : Médecine du travail, INRS, ANACT/ARACT, Carsat, IPRP, Ergonomes, Experts.*
- **Démarche de prévention des RPS.**
 - *4 circonstances d'une démarche de prévention en RPS.*
 - *Une démarche en 5 étapes :*
 - * *Préparation de la démarche de prévention.*
 - * *Analyse des situations de travail réel.*
 - * *Elaboration d'un plan d'actions.*
 - * *Mise en œuvre du plan d'action.*
 - * *Suivi et évaluation des actions.*